



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACCOMPAGNEMENT DES LYCÉENS PROFESSIONNELS VERS L'EMPLOI : ÉVOLUTION DU DISPOSITIF AVENIRPRO

Jeudi 9 avril 2026

Ce jeudi 9 avril 2026, **Jean-Pierre Farandou**, ministre du Travail et des Solidarités, **Édouard Geffray**, ministre de l'Éducation nationale, et **Sabrina Roubache**, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels et de l'Apprentissage, signent une convention nationale qui formalise et structure la coopération entre l'ensemble des acteurs du dispositif AvenirPro.

Fruit d'une collaboration étroite entre les deux ministères, l'opérateur France Travail et l'Union nationale des missions locales, le dispositif AvenirPro a pour ambition de favoriser l'insertion professionnelle des lycéens professionnels en leur offrant les clés pour valoriser leurs compétences, comprendre les attentes des employeurs et saisir les opportunités professionnelles. Il s'adresse prioritairement aux élèves qui souhaitent s'insérer immédiatement après leur diplomation.

Ce dispositif a fait l'objet d'une expérimentation de l'Institut des politiques publiques de Sciences Po Paris en 2021-2023, dont l'évaluation souligne une nette progression du taux d'emploi des élèves accompagnés, démontrant ainsi son efficacité pour préparer les jeunes à leur entrée sur le marché du travail. Fort de ces résultats, le dispositif a été généralisé à l'ensemble des 2 200 lycées professionnels à la rentrée 2025.

Afin de permettre une continuité dans l'accompagnement des élèves pour qu'aucun d'entre eux ne reste sans solution à l'issue de sa scolarité, un [arrêté](#) prolonge désormais le dispositif AvenirPro après la sortie de formation, grâce à l'intégration du dispositif Ambition Emploi, qui devient AvenirPro +.

Le nouveau dispositif comprend deux phases complémentaires :

- **AvenirPro (pendant la dernière année de formation) :** un accompagnement complet, co-construit entre les établissements et les partenaires de l'insertion, proposé aux élèves avec quatre ateliers collectifs, des temps d'échange individuels, ainsi que des événements favorisant la rencontre avec des professionnels.
- **AvenirPro + (pour les jeunes sans solution après l'examen) :** il permet aux élèves sans solution à la rentrée scolaire suivant l'examen de bénéficier d'un accompagnement à la recherche d'un emploi ou d'une formation. Pendant cette période de quatre mois, les jeunes conservent leur statut scolaire et les droits afférents à ce statut.

Cette convention précise les engagements de chaque partenaire et les modalités concrètes de mise en œuvre du dispositif dans ses deux phases. Elle organise notamment la répartition des lycées professionnels entre France Travail et les missions locales pour l'accompagnement des élèves, et prévoit une gouvernance dédiée à l'échelle nationale et régionale pour piloter et évaluer le dispositif.

La convention sera déclinée à l'échelle de chaque région académique, afin d'adapter le dispositif aux réalités des territoires et des marchés de l'emploi locaux.

Pour Jean-Pierre Farandou, ministre du Travail et des Solidarités :

« Rapprocher les lycéens du monde de l'entreprise dès le début de leur parcours est essentiel pour sécuriser leur insertion professionnelle et répondre aux besoins en compétences des entreprises et des territoires. AvenirPro garantit qu'aucun jeune ne sorte de la voie professionnelle sans solution. Je salue l'engagement et le professionnalisme des équipes de France Travail et des missions locales, dont l'action quotidienne favorise des rencontres concrètes entre jeunes et employeurs. »

Pour Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale :

« Avec AvenirPro, nous agissons dès la dernière année de formation pour que chaque lycéen professionnel qui le souhaite dispose des clés pour entrer dans l'emploi. Avec AvenirPro+, nous allons plus loin en prolongeant l'accompagnement après l'examen pour qu'aucun jeune ne reste sans solution. La convention signée aujourd'hui avec France Travail et les missions locales généralise cette ambition et l'ancre dans un partenariat durable, au plus près des réalités de chaque territoire. »

Pour Sabrina Roubache, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels et de l'Apprentissage :

« Avec la généralisation d'AvenirPro dans nos 2 200 lycées professionnels, nous faisons le choix de l'efficacité et nous concrétisons l'ambition du président de la République : aucun jeune ne doit être laissé sans solution. En transformant Ambition Emploi en AvenirPro+, nous créons un véritable trait d'union entre l'école et l'entreprise, sécurisant le parcours de nos élèves jusqu'à leur premier emploi. C'est une promesse de réussite que nous portons au cœur de chaque territoire, main dans la main avec nos partenaires. »

Contacts presse

Ministère du Travail et des Solidarités

Cabinet de M. Jean-Pierre Farandou

Mél : sec.presse.ts@travail.gouv.fr

Ministère de l'Éducation nationale

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/espace-presse

Ministère chargé de l'Enseignement et de la Formation professionnels et de l'Apprentissage

Cabinet de Sabrina Roubache

Tél : 07 62 61 45 40 / 01 87 05 94 17

Mél : sec.presse.efta@travail.gouv.fr